Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les finances publiques veille à la transparence du tirage au sort

CONVENTIONS CITOYENNES PUBLIÉE LE 06/11/2026

Quelques jours après l'ouverture de la Convention citoyenne sur les finances publiques, des membres du Comité de gouvernance se sont rendus au sein des locaux d'Harris Interactive - Le Terrain, chargé du recrutement des 150 citoyennes et citoyens, afin de mieux comprendre le déroulement du tirage au sort.

Comprendre les étapes du recrutement des citoyens

Les membres du Comité ont pu échanger avec les équipes sur place pour comprendre chaque étape du recrutement, la génération aléatoire des numéros de téléphone, la présentation de la Convention aux personnes jointes, puis la constitution progressive du panel. Chaque personne contactée reste entièrement libre d'accepter ou de refuser de participer.

Un panel à l'image de la population

Les participants sont retenus selon des critères établis à partir des données de l'INSEE : **le genre, l'âge, le type d'aire urbaine, la région, le niveau de diplôme et la catégorie socioprofessionnelle.** Une attention particulière est portée aux territoires ultramarins, ainsi qu'aux personnes en situation de précarité, associées grâce à un dispositif spécifique.

Garantir la transparence de la démarche

Cette visite s'inscrit dans la mission du Comité de gouvernance, veiller à la qualité, à l'indépendance et à la transparence de la Convention à chacune de ses étapes.

Cette visite a permis aux membres du Comité de gouvernance de mieux comprendre les différentes étapes du recrutement ainsi que les garanties mises en œuvre afin d'assurer la transparence, la qualité et la sincérité de la démarche.

Prochaine étape : l'ouverture de la Convention

Les 150 citoyennes et citoyens se réuniront pour la première fois au CESE le 27 novembre 2026.

Leur mission, répondre à la question **:**

> « Quelles priorités définir et quels choix faire aujourd'hui pour retrouver la maîtrise de nos finances publiques, réduire le déficit et préparer l'avenir ? ».

© - copyright CESE - Novembre 2026